



PROCES VERBAL – SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du mercredi 18 avril 2018 à 20h00

Présidence : M. Didier Simond

Ordre du jour :

1. Adoption du P.V. de la séance du 7 décembre 2017
2. Communications du bureau du Conseil communal
3. Communications des délégués aux associations intercommunales
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n°1/2018 – Demande d'un crédit «Bouclage réseau d'eau Lovettaz»
6. Préavis n° 2/2018 – Création d'un accueil parascolaire
7. Election d'une Commission permanente, thématique « mobilité »
8. Divers et propositions individuelles.

Membres excusés : *Mme Sylvie Buffat* et *M. Raphaël Guignard*
Sur 45 membres, 39 présents, 6 excusés, 0 absent.

Ce soir, les scrutateurs sont : **M. Alain Magnenat** et **Mme Céline Panico**, en l'absence de **M. Raphaël Guignard**

Le Président lit l'ordre du jour ; il mentionne l'ajout d'un point avant les « Divers... » au point 7, soit : **Election d'une Commission permanente, thématique « mobilité »**.
L'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

1. Adoption du P.V. de la séance du 7 décembre 2017

Le Président fait part d'une modification à la page 56, au point 8. «Le traitement de cette initiative durant la séance sera identique au postulat de *Mme Panico*».
On procède ensuite au vote ; le PV est accepté avec cette correction, à l'unanimité moins 1 abstention.

2. Communications du bureau du Conseil communal

Le 27 février dernier, comme chaque année, le Préfet du district, *M. P. Dessauges* a procédé à la visite de la Commune. Le repas a été partagé avec la Commune de Morrens. Le matin, il a contrôlé les classeurs ainsi que le fonctionnement du Bureau de vote. Il a ainsi confirmé l'excellente tenue de tous ces documents. Pour sa part, la pratique qui consisterait à joindre les rapports de Commissions au PV ne serait pas adéquate, par conséquent la secrétaire continuera de résumer les rapports des Commissions. Autre question : la légalité de l'enregistrement audio des séances en vue de la rédaction du PV : M. le Préfet a confirmé que cette pratique était conforme et qu'elle pouvait être maintenue.

Concernant la nécessité du vote par le CC sur l'entrée en matière lors du traitement des initiatives : pour cette question, il nous a informés que le Bureau du CC avait la possibilité de décider seul de l'entrée en matière. Ainsi, lors d'un éventuel prochain dépôt d'initiative, c'est le Bureau qui déterminera si le texte est recevable ou pas.

A été également abordée la question des créations de Commissions, selon les initiatives de Mme C. Panico ainsi que M. R. Behn. Il en ressort que le CC ne doit pas faire de co-gestion. Si la Municipalité a besoin de créer un groupe de travail sur un thème, elle peut le faire mais elle ne devrait pas être obligée de le faire par le CC. La Loi sur les Communes donne aux conseillers des instruments pour se renseigner, auprès de la Municipalité, notamment des **interpellations**. Les conseillers peuvent creuser un thème mais pas de manière institutionnalisée par le biais d'une Commission du CC. Seuls 3 types de Commissions sont envisageables :

- **1. La Commission ad hoc** : nommée par le Bureau du Conseil et chargée de préavisier sur une initiative du CC ou soit sur un préavis de la Municipalité, ce que nous faisons régulièrement
- **2. La Commission thématique permanente** : pour la Législature, dont les membres sont élus par le CC et qui ne pourra que préavisier.
- **3. La Commission extra-parlementaire** : dont la composition serait déterminée par la Municipalité. Elle serait mise en place par la Municipalité et fonctionnerait comme « expert » dans un domaine. Le CC n'a pas la compétence de créer ou faire créer une telle Commission.

Le Président rappelle que le CC aura l'occasion de se prononcer sur la création d'une Commission thématique permanente au point 7 de l'ordre du jour.

3. Communications des délégués aux associations intercommunales

Le Président passe tout d'abord la parole à *Mme C. Panico*, déléguée du CC à l'AJENOL (association des accueils de jour des enfants du nord-ouest lausannois), pour une présentation des activités de cette association.

Elle commence par un petit lexique des abréviations :

- La LAJE : la Loi sur l'accueil de jour des enfants, qui date de 2006. Loi sur laquelle s'appuie l'AJENOL pour son fonctionnement.
- La FAJE : la Fondation pour l'accueil de jour ; elle finance tous les accueils, elle est alimentée en grande partie par l'Etat, les communes et la Loterie Romande.

Au niveau de L'AJENOL il y a différentes structures :

- L'AMF : l'accueil en milieu familial (mamans de jour)
- L'UAPE : une unité d'accueil ouverte pendant les vacances scolaires
- L'APEMS : l'unité d'accueil pour les écoliers, fermée pendant les vacances
- Le CVE : le centre de vie enfantine, avant l'école enfantine

L'AJENOL regroupe plusieurs communes.

Elle nous montre quelques chiffres issus du rapport de gestion de l' AJENOL 2017. La plus grosse commune qui propose un accueil c'est Prilly (188 places). Une place n'est pas égale à 1 enfant, car il s'agit de 258 enfants accueillis en 2017.

À Cheseaux : 122 places pour 213 enfants accueillis. À Romanel 20 places qui correspondent à 39 enfants accueillis. En ce qui concerne les AMF, il y a 76 mamans de jour au sein de l'AJENOL, qui accueillent 478 enfants (510 enfants dans l'accueil collectif). À Sullens, en 2017, il y avait 5 mamans de jour.

Elle parle de la répartition des enfants au sein de cette structure et poursuit par le fonctionnement de L'AJENOL, ainsi que la hiérarchie des membres du Comité.

Elle présente le Budget de fonctionnement 2018 de l'AJENOL.

Le Président remercie *Mme Panico* pour sa présentation.

4. Communications de la Municipalité

Le Président passe la parole à *M Ch. Gozel*, syndic, qui nous présente la nouvelle collaboratrice : *Mme Francesca Jayet*, secrétaire adjointe et contrôle des habitants, officielle depuis le 1^{er} mars 2018. *Mme Nicole Bégel* est devenue la nouvelle secrétaire municipale ; elle est déjà en place depuis plus de 10 ans.

Il présente également *M. Jonathan Loechner*, notre huissier et employé communal à 80%.

M. Gozel procède ensuite à la lecture du rapport de la Municipalité sur les postulats déposés les 4 septembre et 16 décembre 2017. Selon l'article 61, la Municipalité répond dans le délai d'une année. Ces postulats concernent les mesures de sécurité dans la Commune, les cars postaux et leur adéquation avec les horaires des habitants, ainsi que l'étude d'une piste cyclable hors localité.

La prise de position de la Municipalité : en ce qui concerne les mesures de sécurité, l'entier de notre village est en zone 30, quant à la piste cyclable, impossible de l'envisager étant donné la largeur de la RC ; enfin, concernant le rond-point, la commune n'a pas le budget nécessaire.

Il n'y a aucune possibilité de prévoir des travaux sur le domaine cantonal.

Pour les nouveaux projets, il faut consulter le rapport SDNL sur la stratégie régionale vélo. La Municipalité se fie à cette étude qui lui semble complète.

La piste cyclable Cheseaux-Sullens sera de toute façon compliquée, car celle-ci devrait se situer hors-route et donc sur des surfaces agricoles (problématique de compensation des surfaces d'assolement).

Le nombre de courses des cars postaux a été fortement augmentée il y a quelques années (env. 40 passages par jour mais actuellement réajusté à 35). Les horaires semblent corrects. Il montre le tableau des courses. Une alternative est « Publicar »,

ainsi que l'Entraide familiale qui propose des transports accompagnés.

Pour ce qui est de la création d'une Commission consultative, la Municipalité pencherait plutôt pour une Commission thématique : « Mobilité ».

Le Président donne la parole à *M. Valet*, municipal. Il a 2 communications à transmettre :

1) Concernant l'acceptation de la création d'un trottoir lors de la séance précédente : cette construction a été refusée par le canton qui demande une mise à l'enquête publique. À ce jour, l'enquête pour le trottoir est terminée et a fait l'objet d'une opposition de la part d'un habitant de Sullens. La Municipalité devra lever l'opposition, qui n'est pas fondée.

2) La Route de Bournens : une étude a constaté une augmentation de la vitesse des usagers à l'entrée du village, venant de Bournens.

Plusieurs variantes ont été proposées et celle qui a été retenue est la construction d'un modérateur de vitesse. Il a été inclus dans le Budget 2018. Ces travaux vont débuter dans le courant de l'été.

La parole est ensuite donnée à *M. Guignard*, municipal, qui a une information à propos des travaux aux sources du Bouzenet. La Municipalité propose une visite de ces sources, pour se rendre compte des travaux effectués. La visite sera suivie d'une verrée ; elle sera organisée le 17 mai (date de réserve le 24 mai, si la météo s'avère défavorable).

Le Président remercie les intervenants.

5. Préavis 1/2018 – Demande d'un crédit « Bouclage réseau d'eau Lovettaz »

La parole est donnée à *M. P. Schweingruber* pour la lecture du rapport de la Commission des Finances. Les améliorations contribuent à une meilleure qualité de l'eau et correspondent aux normes en vigueur. La bonne situation financière permet de financer les frais par les liquidités courantes. Il demande au Conseil d'accepter le préavis.

La parole est ensuite donnée à *M. Stéphane Bégel*, pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc. Cette dernière a été convoquée le 17 mars. La Commission se positionne en faveur de l'octroi de ce crédit, pour des questions sanitaires. Le bouclage améliorerait son débit et la présence de bactéries. Le montant des travaux serait en partie financé par l'ECA.

Messieurs Guignard et Valet interviennent pour éclaircir les positions de la Municipalité. *M. Valet* montre au beamer l'endroit précis. *M. Guignard* donne des informations techniques : la conduite a déjà été changée en amont ; le bouclage permet de se mettre en conformité avec le Plan Directeur. L'ECA dicte le matériel à utiliser. Il montre le coût des travaux. Le montant subside par l'ECA a été accepté.

Il demande s'il y a des questions ? La discussion est ouverte. Pas de question.

On procède au vote :

Acceptation du préavis : 39

Avis contraires : 0

Abstentions : 0

Le préavis est accepté à l'unanimité.

6. Préavis n° 2/2018 – Création d'un accueil parascolaire

Le Président passe la parole à *M. A. Badan* pour la lecture du rapport de la Commission des Finances. Cette dernière s'est réunie le 26 mars.

Les votations de 2003 à 2009 nous encouragent à développer des structures et une politique favorable aux familles. Il y a actuellement une liste d'attente de 18 places pour accueillir les écoliers dans des structures parascolaires. La planification de 24 places est judicieuse, elle répond à une demande.

Les loyers de ces locaux rapporteront. Ces derniers sont bien adaptés à cet usage. Il invite les membres à accepter le préavis tel que proposé.

La parole est donnée à *M. Patrice Lüthi* pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc. Il en ressort que le sous-sol du collège est libre et ne rapporte rien pour l'instant. L'accueil se ferait pour la rentrée d'août 2018. La collaboration avec la Galipette semble logique de l'intégrer dans l'ouverture de l'Apems, pour bénéficier de leurs compétences professionnelles. La Commission demande d'accepter ce préavis.

La parole est à *Mme Pitton* pour les explications de la Municipalité. Elle nous explique au beamer. Le 80% des femmes sont actives professionnellement. La LAJE a 3 ans de délai pour se mettre en conformité. Cheseaux n'a plus la capacité pour accueillir les enfants de nos villages. Il s'agit d'un accueil de 24 enfants. La Galipette deviendra l'ASACC (association des structures d'accueils collectifs de la Chamberonne). L'avantage d'y adhérer se situe au niveau administratif ainsi que du personnel. La modification des statuts a été faite. Elle explique les prestations : Accueil le matin – accueil à midi (repas / traiteur) – accueil après-midi à Sullens. Les trajets se font en bus. Sullens doit financer les travaux. Elle détaille les travaux de ce « sous-sol ». On estime un loyer entre Frs 25'000 et 30'000.- La participation de la Commune aux coûts de la structure se situe notamment à l'aide au démarrage. Les subventions du canton sont pour le personnel éducatif. Les parents paient en fonction de leur revenu. Les communes participent pour la différence.

Le Président ouvre la discussion :

M. F. Baudat a une question : est-ce que le local de la jeunesse sera touché par les travaux ? Oui, car le Canton n'accepte pas que la jeunesse utilise ce local.

M. E. Dubauloz a une question sur le nombre de postes de travail ? 2,1 postes de travail : 1 directrice - 1 éducatrice – 1 assistante et 1 intendante. Acheminement ? à 7h du matin = parents et le soir aussi. Aménagement ? il faut prévoir quelque chose.

Mme S. Buffat s'inquiète sur le nombre de parents qui « satelliteront » autour de l'école. Accéder derrière est une difficulté.

Mme Pitton suggère d'écrire une lettre aux parents. *Mme Buffat* remarque que les parents ne respectent rien.

Mme Pitton dit qu'elle est sensible à cette problématique du trafic et elle compte sur la collaboration des personnes pour créer le moins de nuisances au voisinage.

M. Cappi : fait état d'un incident et donc conclut que ce n'est pas une bonne idée de faire tourner les parents.

M. J. Simond a une question : combien cela va-t-il coûter à la Commune ? Coût du fonctionnement ?

Mme Pitton lui répond que le fonctionnement ne fait pas partie de la discussion de ce soir. La Commune participe déjà aux déficits. Elle ne participe que pour ses enfants à elle.

M. Dubauloz dit qu'il faut faire qqch au niveau des places libres.

Mme Pitton demande combien il y a de maîtresses.

Mme Buffat demande s'il faut inclure tous les maîtres et maîtresses d'appui ?

Le problème tourne autour du trafic et des places de parc.

M. F. Dayen propose un échelonnement de la dépose des élèves. Il loue le travail « extraordinaire » de *Mme Pitton*.

M. Schweighofer a des doutes quant aux parents qui iraient à pied.

M. Dupuis : l'organisation du Pédibus serait intéressant.

M. A. Preite remarque qu'il y a beaucoup de camionnettes et de camions sur cette route de Mex.

Mme Pitton : les enfants peuvent aussi aller à pied à l'APEMS.

M. D. Scheuner a une question sur le montant des travaux.

Mme Pitton : il y a plusieurs devis par poste. Il n'y a pas été prévu d'architecte.

M. A. Guéra : propose de demander aux parents de se regrouper pour l'acheminement des enfants.

Mme Pitton : dit qu'on peut faire une lettre.

M. D. Bourgeois : pose la question si l'accueil peut se faire à la Grande Salle ?

Mme Pitton lui répond qu'elle est souvent louée pour d'autres activités. Pour le repas de midi ce n'est pas compatible. Les locaux d'une école sont une solution plus simple car ils sont déjà sur place.

Aussi pour que notre école puisse continuer à vivre, une structure d'accueil au sein de l'école est le gage d'une vie qui continue au sein du village.

M. Dubauloz : propose d'inclure cela avec d'autres infrastructures.

M. P. Lüthi : se demande si l'enfant a le droit de venir à l'APEMS à vélo ?

Mme G. Bracher : répond qu'il n'y a pas d'interdiction d'aller en vélo mais pas de parc pour l'y garer.

M. A. Magnenat : conclut en rappelant qu'on demande un centre d'accueil depuis longtemps, donc il faut accepter.

On procède au vote.

Acceptation du préavis : 33

Avis contraires : 1

Abstentions : 5

Le préavis est accepté à la majorité.

7. Election d'une Commission permanente, thématique « mobilité »

Le Président lit le rapport qui présente cette Commission. Elle aurait pour tâche de préavisier tous les préavis municipaux concernant la mobilité durant cette Législature. Elle se substituerait à une commission ad hoc. Ses membres au nombre de 5 seraient élus pour la durée de la Législature.

La discussion sur la création est ouverte. Si elle est acceptée, il sera procédé à l'élection des 5 membres.

M. R. Behn précise qu'il ne s'agit plus de la même Commission. Son mandat est très restreint. Il dit qu'il ne sera pas candidat. Elle n'a pas le droit d'initiative, elle est rapportée à la Municipalité.

Le Président précise que ce sont toujours les 5 mêmes personnes qui s'occupent des préavis « mobilité ».

M. Schweingruber demande quelle est la préférence pour la Municipalité ?

M. Gozel, syndic, répond qu'il y a peu d'impact. Elle aura en mémoire ce qui aura été fait auparavant, donc il y aura plus de suivi.

M. P. Scheuner : a une remarque sur ces postulats. Il dit que c'est dommage de toujours aller contre les gens qu'on a élus.

Mme C. Panico : répond que c'est un outil démocratique, plutôt une idée constructive. S'il n'y a plus de projet de piste cyclable, alors la Commission est presque un alibi.

M. Gozel répond. Il défend *Mme Panico*. Concernant la piste cyclable, c'est l'Etat qui a répondu.

M. R. Behn : le SDNL regarde surtout les déplacements utilitaires. Il veut connaître l'attitude de la Municipalité : vis-à-vis d'une piste cyclable, elle est plutôt négative. Il dit que cette volonté ne se manifeste pas.

Mme D. Simons se pose la question s'il y a des partenaires dans les Communes aux alentours ?

M. Gozel : on est bloqué par rapport au SDA (compensations de zones agricoles). La Commune ne peut pas interférer sur le Canton.

M. C. Simond : dit qu'il est favorable à ce genre de Commission fixe.

M. P. Lüthi : cette Commission est un 2^{ème} regard avec ceux qui font partie de la délégation SDNL.

On procède au vote.

Acceptation du préavis : 17

Avis contraires : 7

Abstentions : 12

La création de cette Commission est acceptée à la majorité.

Le Président annonce qu'on passe à l'élection des 5 membres de cette Commission.

Propositions pour l'élection des 5 membres :

M. P. Lüthi
M. A. Erfani
M. T. Golay
Mme D. Simons
M. D. Pizzoti

Ils sont élus tacitement.

8. Divers et propositions individuelles

La discussion est ouverte.

M. A. Erfani : route de Mex : pourrait-on engager un agent de sécurité pour gérer les voitures ?

M. Valet : de temps à autre la gendarmerie passe.

M. P. Schweingruber : question de mobilité : à propos du banc après la Lovettaz direction Bournens ? Où est-il ?

M. Valet : il est en peinture. Il sera remis dès que possible.

M. F. Dayen : 2 arbres ont disparu sur la place de jeu ?

M. Valet répond qu'ils ont été expertisés et déclarés dangereux, ainsi qu'un pin malade. Ils ont été coupés. D'autres seront plantés. Des essences indigènes pour répondre aux directives du canton.

M. D. Pizzoti : parle de l'opération « coup de balai ». C'est une sensibilisation au « Littoring » (déchets jetés partout). Quelques heures en familles avec les enfants pour nettoyer. Les déchets sont ensuite mis au regard de tous. Cf sur internet : Balais.ch

M. A. Magnenat : dit que le problème de l'éclairage nocturne de la Grande Salle n'est toujours pas réglé.

M. R. Valet : dit qu'un électricien est venu. Les travaux ont été commandés.

M. A. Preite : constate que les ampoules manquent toujours, ou cela ne fonctionne pas.

M. Gozel, syndic, s'adresse à *Mme A.-L. Ramuz*. Il lui transmet un message pour ses années de service et la Municipalité lui offre un arbre. *Mme Ramuz* s'adresse au Conseil.

Le Président clôt la séance à 21h51

La prochaine séance aura lieu le 21 juin 2018.

Le Président :

La secrétaire :

Didier Simond

Françoise Bastian Fierro